



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2084

Attribution d'une offre de concours d'un montant de 116 500 euros en faveur de Grand Lyon Habitat, propriétaire des locaux sis 11-13 Montée de la Grande-Côte à Lyon 1er, pour la végétalisation de l'espace extérieur des locaux actuellement occupés par l'Etablissement d'accueil du jeune enfant Kindertreff - Approbation et autorisation de signature de la convention

Direction de la Petite Enfance

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme ZDOROVITZOFF), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2084 - ATTRIBUTION D'UNE OFFRE DE CONCOURS D'UN MONTANT DE 116 500 EUROS EN FAVEUR DE GRAND LYON HABITAT, PROPRIETAIRE DES LOCAUX SIS 11-13 MONTEE DE LA GRANDE-COTE A LYON 1ER, POUR LA VEGETALISATION DE L'ESPACE EXTERIEUR DES LOCAUX ACTUELLEMENT OCCUPES PAR L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT KINDERTREFF - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION (DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2020/313 du 19 novembre 2020, vous avez approuvé le renouvellement de la convention-cadre entre la Ville de Lyon et l'association Kindertreff.

Par délibération n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Végétalisation et projet espace nature Enfance ».

Par délibération n° 2021/668 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le lancement de l'enveloppe n° 60004526 « Végétalisation et projet espace nature Enfance 2021-2026 ».

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Aménagements EAJE 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00002.

La petite enfance est une priorité pour la Ville de Lyon. Cette période est cruciale pour le développement et le devenir de tous les enfants. Cette période est aussi un moment structurant de la parentalité pour les familles, qui sont particulièrement à l'écoute des bonnes pratiques et actions de nature à renforcer l'épanouissement de leur enfant et son éveil au monde. A l'heure de l'urgence climatique, les crèches ont donc un rôle essentiel à jouer en matière de transformation écologique et doivent constituer des modèles, dans leur fonctionnement et leur pédagogie, qui soient à la fois épanouissants pour les enfants et les professionnels qui les accueillent et également inspirants pour les familles.

Remettre la nature dans le quotidien des enfants constitue en cela une nécessité. Développer la motricité, la préhension fine, la curiosité, les sens, découvrir la biodiversité d'un jardin, éveiller à sa fragilité, découvrir le cycle de saisons, expérimenter la culture de légumes et d'aromates, faire des trésors de la nature leurs principaux outils de jeux tout au long de l'année... Tout cela passe par un extérieur végétalisé de nos crèches. C'est dans cet esprit que l'association Kindertreff a entrepris un ambitieux projet de renaturation de leur cour de crèche.

L'association Kindertreff participe ainsi pleinement à la politique petite enfance développée par la Ville de Lyon, en assurant la gestion, le fonctionnement et l'animation de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Kindertreff ». Cet équipement, à mode de gestion parentale et d'une capacité d'accueil de 20 places, assure son activité dans des

locaux situés 11-13 Montée de la Grande-Côte à Lyon 1^{er}, qui sont propriété de Grand Lyon Habitat, et dont l'association est locataire.

Dans le cadre d'un projet pédagogique rencontrant celui de la Ville de Lyon autour des objectifs sus-cités, l'association a informé la Ville de son projet de végétaliser l'espace extérieur attenant à ses locaux.

En impliquant à la fois les parents, membres du bureau de l'association et personnels de l'équipement, un projet de réaménagement de l'espace extérieur a été conçu, et transmis à la Ville de Lyon et à Grand Lyon Habitat, propriétaire, dans une démarche concertée.

Ce projet a pour objectif principal la requalification de la cour, avec un axe fort de végétalisation et de « débitumisation » de l'ensemble. La création d'un espace naturel pédagogique faisant la part belle aux revêtements naturels est prévue, ainsi que la récupération des eaux de pluie.

Afin de garantir un accueil continu du jeune enfant durant les travaux, l'association envisage de louer, à ses frais, un parc public, avec un fonctionnement temporaire de crèche de plein air.

Le montant global du projet est estimé à 178 200 euros hors taxe.

Grand Lyon Habitat a sollicité un financement de 50 000 euros auprès de la CAF du Rhône. Il sollicite par conséquent le soutien de la Ville à hauteur de 116 500 euros et assurera le financement complémentaire de 7 020 euros.

A noter que l'association a participé pleinement au projet, y compris financièrement, en prenant en charge le coût des études préalables, pour un montant de 4 680 euros.

Le projet relatif à l'aménagement du jardin de l'équipement « Kindertreff » s'inscrivant pleinement dans les ambitions que porte la Ville de Lyon pour la petite enfance, il vous est proposé d'attribuer une offre de concours de 116 500 euros maximal en faveur de Grand Lyon Habitat.

Les conditions et modalités de versement de la subvention d'investissement de la Ville de Lyon sont formalisées par la convention jointe au rapport.

Vu les délibérations n° 2020/313 du 19 novembre 2020, n° 2021/584 et n° 2021/668 des 25 et 26 mars 2021, et n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Le versement d'une offre de concours d'un montant maximal de 116 500 euros à Grand Lyon Habitat pour la rénovation et la végétalisation de l'espace extérieur de l'EAJE « Kindertreff » géré par l'association Kindertreff, situé 11-13, Montée de la Grande Côte à Lyon 1^{er}, est approuvé.
- 2- La convention annexée au présent rapport, établie entre la Ville de Lyon et Grand Lyon Habitat, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, l'offre de concours sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00002, AP n° 2021-1, Opération n° 60004526, végétalisation et projet espace nature, et sera imputée sur la nature 20415342, chapitre 204, fonction 4221

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET